

AVIS N° 273 - 2024 / BRVM / DG

Société Ivoirienne de Banque CI

Augmentation de capital par incorporation de réserves

Conformément à l'article 1711 des Règles de Négociations, d'Admission et de Radiation à la Cote, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la Société Ivoirienne de Banque CI (Symbole : SIBC) procédera à l'augmentation de son capital par incorporation de réserves, avec émission d'actions gratuites.

Cette opération, portant sur un montant de dix milliards (10 000 000 000) FCFA, entraînera la création de cinquante millions (50 000 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cents (200) FCFA chacune, qui seront attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.

- La date de fermeture des registres étant fixée au **mardi 19 novembre 2024**, l'action cotera **ex-droit d'attribution** à partir du **jeudi 14 novembre 2024**.
- La **valeur théorique** du Droit d'Attribution (DA) sera publiée le **mercredi 13 novembre 2024** par Avis au Bulletin Officiel de la Cote (BOC).
- L'opération d'attribution des actions gratuites **donnera lieu** à une cotation des droits.
- La période de négociation du Droit d'Attribution (DA) est de dix (10) jours, soit du **20 novembre 2024** au **03 décembre 2024**.
- La date de jouissance des actions nouvelles créées est fixée au **1^{er} janvier 2024**.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays membre de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 30 octobre 2024

Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Directeur du Département des
Finances, de l'Administration et des
Ressources Humaines,
Chargé de l'Intérim

Maxime DESSOU



AK x 100g